

Après coup reçu à la lecture de l'éditorial
de Jacques Nassif (Courrier de Mars)

Le discours du Maître fut publié en Mars, à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire. Ce fut vraiment un beau discours, émaillé d'importantes remarques visant "surtout à s'apercevoir" qu'en fin de compte le travail des maladroits petits confiseurs ne valait qu'une note médiocre, ayant été remis tout poisseux encore du sucre de son élaboration rédactionnelle. Pour les autres copies, "la publication de qualité" restait à espérer, dans l'avenir, "de personnes qui aiment et savent écrire", autant que possible compétentes en matière d'écriture et de ses règles.

Cancre que j'étais ! Je n'avais rien compris à ce beau discours. Je n'ai été en mesure de l'apprendre que le mois suivant, par la réponse adressée à Nicole Pépin ce qu'il eût fallu comprendre, c'est qu'"on n'exprime pas les choses de la même façon quand on les dit seulement et quand on les écrit". L'auteur du discours en question n'y avait "rien fait d'autre qu'appeler l'attention des membres et de nos lecteurs sur le problème que pose cette différence dans une institution d'analyse".

Je suis bien heureux d'avoir ainsi reçu une leçon de bon exercice de lecture pour un psychanalyste l'essentiel se trouvait entre les lignes et tout le reste n'était que littérature

Il convient cependant de rappeler au moins les faits dans leur exactitude, à la différence du récit qui en est fait.

Pour ce qui concerne la matinée du 17 janvier, la place du "logographe" n'a nullement été laissée à l'abandon, mais bel et bien occupée, en début de matinée, par notre secrétaire elle-même ; puis, après son départ et sans discontinuité, par Cécile Cochart. J'avais moi-même, en début de matinée, accepté la responsabilité rédactionnelle de son compte-rendu et estimé devoir participer à la "logographie". J'ai jugé, d'autre part, ne pas avoir à modifier l'excellente présentation du rapport financier de Dither Grimault.

Cécile Cochart n'a pris nulle responsabilité dans la dite rédaction. Je suis seul responsable de la "sucrerie", qui ne peut concerner que l'"instance" de la proposition, et non pas qu'elle fût demeurée sans réponse ni considérée comme inutile.

Je pense à avoir à écrire et proposer dans ce Courrier des choses plus intéressantes. Je n'y manquerai pas ni ne boudrai le plaisir que j'en pourrai tirer.

A bientôt.

Jean PRINCE, ce 25 avril

3

CORRESPONDANCE

A quelle "chère Nicole" la réponse de Jacques Nassif?

Pour mémoire, quelques uns des articles de Nicole Pépin: 1978, Le Coq Héron, n°67, "Psychanalyse de l'enfant" 1983, Cahiers C.C.A.F., n°1. "Transfert" 1984, Tribune C.C.A.F., n°1, "Hystérie" 1985, Tribune C.C.A.F., n°3, "Hystérie" 1986, Cahiers C.C.A.F., n°4, "Passe" 1986, Situation de la psychanalyse en France - cartel 1991, L'analyse et l'analyste - Du laïque, du profane 1992, Et après? , A Mère (névrose obsessionnelle).

Aujourd'hui, un livret de 90 pages est à la correction.

Erreur sur la personne... transfert.

Une Nicole peut en cacher une autre, Nicole ou autre, ou quelque AUTRE; les raffinements de l'inconscient sont si inattendus!

Le désir "collectif" pour la psychanalyse existe dans sa spécificité d'être une recherche de la vérité qui fait sens.

Vérité n'est pas agressivité, même si le renoncement au principe de plaisir (où nichent nos désirs individuels, mercantiles, de survie) au profit du principe de réalité peut être ressenti comme agression.

Nous sommes à la merci d'une impitoyable LOI puisque confrontés dans toutes nos réflexions psychanalytiques, nos paroles, écrits, actes, à ce qui rend très problématique la mise en institutions de la psychanalyse...

Nicole PEPIN

Une fois encore, je propose que le Courrier soit confié à un cartel, travaillant avec notre secrétaire, Dominique, et ceux qui proposent des articles.

La remise en fonction des cartels : congrès, enseignements, demandes aux C.C.A.F., etc... me paraît indispensable, pour les raisons que vous savez.

Nicole PEPIN

4

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 6 MAI 1993

1) La question du courrier, liée à celle du Secrétariat, est à nouveau posée, sans éléments nouveaux. Rappelons-en les termes : si, pour des raisons financières, l'association est amenée à se passer d'un secrétariat, le Bureau devra en assumer les charges ; certes, en se faisant aider - mais par qui ?- ; et cela, au moment où Dominique Platier, formée par Pierre Eyguesier, devient performante avec nos nouvelles machines (Le courrier d'Avril et celui-ci en témoignent) . Il faudra en décider à l'A.G.

2) Faut-il un annuaire ? Et, si oui, qu'y inscrire ? Une simple liste des membres ? Avec une brève présentation ? Qui spécifie s'ils se déclarent ou non analystes ? S'ils sont engagés dans le dispositif sur la pratique ? Alors, s'il y a une "liste", faut-il y adjoindre celle des membres du bureau ? Du jury de la passe ? Des passants ? Quelle que soit la réponse ? Autant de questions qui seront soumises à l'A.G.

3) Il est brossé par nos représentants à l'inter-Associatif (M. Jollivet et J. Nassif) un tableau contrasté de la situation. La préparation du Colloque de Janvier 94 à l'Unesco sur la Formation des psychanalystes en Europe mobilise les débats et déchaîne les passions.

Faut-il inviter dans les réunions des groupes de travail préparatoires (et plus particulièrement à celles du Groupe I sur la situation de la psychanalyse en France) les personnes dont les informations sur l'histoire de la psychanalyse ou les prises de position dans le mouvement analytique ont pu et peuvent encore enrichir le débat (Serge Leclair, par exemple, mais aussi un représentant de l'APF, voire de la SPP) ?

Faut-il enfreindre la règle énoncée pour la prise de parole au Colloque et permettre à des invités de renom d'y parler sans avoir participé aux groupes de travail, au risque de renouer avec le baronnat de l'AFP?

A propos de ces deux types de questions, il est fait remarquer que les participants à de telles réunions (qu'il s'agisse de la Coordination Permanente ou même d'un groupe de travail) se trouvent avoir des positions différentes, selon les lieux où ils parlent, oubliant donc régulièrement qu'ils représentent une association à laquelle ils doivent retransmettre les enjeux et les débats, tout en étant comptables devant elle des positions qu'ils prennent.

La position adoptée par le bureau sur cette question vise à clarifier les enjeux et à faire en sorte que ses représentants ne soient pas amenés à confondre leur position personnelle avec leur mandat, cette représentation devant être étendue jusqu'aux groupes préparatoires. Parler en son nom ne

5

devrait pas éluder ce fait que le lien institutionnel nous contraint à parler d'une place. Ainsi inviter quelqu'un comme Ch. Melman à parler au Colloque, ce n'est pas seulement accorder une occasion de s'exprimer au style propre à l'Association Freudienne Internationale, c'est aussi inviter la Fondation Européenne dont rien ne prouve que le mode de travail soit compatible avec celui de l'inter-Associatif.

A ce propos, une clarification importante a été apportée, dans la mesure où la Coordination permanente s'est dotée d'un Secrétariat Permanent qui restera quatre mois entre les mains d'une association, avant de permuter par ordre alphabétique.

Il se trouve que ce sont les CCAF qui occupent cette fonction jusqu'en Septembre; et c'est à ce titre que J. Nassif lit une lettre (Cf. lettre jointe) qu'il adresse ès qualités aux bureaux des dix associations de l'inter-Associatif, pour leur faire part de la décision prise et leur donner la possibilité de faire parvenir à ce Secrétariat des motions à faire passer dans un ordre du jour qui serait donc préalablement établi et communiqué suffisamment à l'avance aux représentants des associations.

Philippe GARNIER et Jacques NASSIF

ANNONCE

Bien sûr fly a l'amour,

Bien sûr fly a l'eau fraîche,

Mais les Cartels ne vivent que de nos cotisations
à acquitter, je vous le rappelle, d'ici juillet.

A vos stylos!

Margaret COLOMBANI

L'absence de vie associative, aux C.C.A.F., est remarquable, liée au manque d'organisation de nos instances, puisque les décisions ne sont pas remises à l'étude en cartels.

Le jeudi 13 mai, à la réunion "La politique de l'Association", j'ai insisté, une fois encore, sur l'intérêt psychanalytique de cartels : courrier, enseignement, étude des demandes faites à l'association.

DU CARTEL 1

La constitution d'un cartel est chiffrée à 4 "la juste mesure". Le 1 est très narcissique. Le 2 est très duel. Le 3 oedipien laisse peu de marge pour un apport extérieur. Le 4, plus un de 3, est en position d'en plus, de plus UN... quelquefois. Le 5 semble être en plus, pour que ça puisse faire 4. Il serait le suppléant.

Le cartel est une mise en scène imaginaire puisque rien ne garantit que ça produira. Dans l'Acte de Fondation de l'E.F.P. en 1964, le sort de la production était attribué au PLUS UNE. La fonction PLUS UNE serait d'arrêter le plus UN qui passe, et d'orienter la recherche.

La fonction PLUS UN pourra être représenté par l'un ou l'autre des 4 (ou 5) ou par quelqu'un d'autre venu de l'extérieur. PLUS UN serait passeur.

La permutation des membres des cartels favorisera l'en plus de psychanalyse, dans les cartels psychanalytiques, par le passage du PLUS UN à la faveur des bonnes ou mauvaises rencontres qu'elle aura suscitées. Elle arrêtera les velléités de fonctionnement au niveau du semblant social et du semblant psychanalytique.

Dans les cartels, la parole répond à : à quoi ? - à qui ? Souvent les interventions tombent pour rebondir, après un temps de latence, souvent hors cartel.

N'importe quels autres ne sollicitent pas du plus UN. Une "chose" commune semble nécessaire pour une carteffisation créatrice.

La cartellisation, artificiellement mise en place, d'une institution ne garantit pas que ces membres soient effectivement carteffisés. La psychanalyse, objet de certains cartels, est: objet - référence ou symptôme.

Quel objet travaillent les cartels non psychanalytiques?

1 Nicole Pépin, Situation de la psychanalyse en 1986 (5/6/7-12), p.38-39, C.C.A.F.- Convention Psychanalytique.

Le 4 (plus Un) mobilisateur de l'angoisse introduit la mort au-delà de la triangulation et renvoie l'entendeur à son réel et à sa jouissance. La création reste assujettie au désir de chacun. Le désir peut surgir de l'un à l'autre, des uns aux autres dans un jeu de rôles.

Si nous pensons que tous les êtres désirants participent des mêmes formations de l'inconscient - I.S.R. - tout cartel, quel que soit son "objet", pourrait être productif et créateur, si ça "passe".

En cartels, ou ailleurs, l'important sera de repérer avec qui nous pouvons cartelliser.

Des cartels, dits constituants eux aussi, sont proposés comme possibilité de réponse à la transmission de la psychanalyse. Pourtant, à l'usage et à l'usure, tous ne sont pas constituants. Pour qu'un travail de cartel s'amorce, un effet de "cartellisation" s'avère nécessaire.

Rendre cette "cartellisation" active n'implique pas la nécessité de se réunir en cartels. Une production psychanalytique sera garantie là où un plus fera fonction de plus Un opérationnel.

Connaître nos référents, ceux avec lesquels nous "cartellisons", devrait nous faciliter l'effet de Passe, ce passage vers la création psychanalytique au-delà de la répétition et de l'emprunt théorique.

Nicole PEPIN

8

Histoires de passe : quelques réflexions partiales et partielles sur le Colloque

Celui-ci réunissait près de 80 personnes - et l'on peut regretter la relativement faible participation des Cartels dans l'assistance, alors qu'il s'agissait sans doute d'un débat majeur dans la mouvance psychanalytique actuelle : est-ce par crainte du risque d'une trop grande politisation des débats dans les enjeux interassociatifs, par crainte encore d'une nouvelle mouture des éternelles discussions sur les procédures ...? Je ne sais, mais ces Journées furent sans conteste une "première".

D'entrée de jeu, il fut dit que l'un des critères de réussite d'une analyse serait de pouvoir "dire non à la chiennerie" Certes, pourquoi pas ce diapason..., même si Lacan se plaisait à rappeler qu'elle pouvait aussi produire des canailles, ce qu'indiquait d'ailleurs le rappel des moeurs cyniques de quelques collègues ... voire l'utilisation des chiens de C Conté. Mais qui peut se dire à l'abri de la chiennerie, d'autant qu'elle peut surgir là où on ne l'attend pas... Oserais-je dire que, pendant ces Journées, nous y avons échappé ? J'y reviendrai.

Les passes, les psychanalyses, dans leur nudité : c'est ce qu'il nous fut donné d'entr'apercevoir, loin des effets de théorie, des aveuglements idéologiques ou des idéalizations béates qu'Artemis ne nous change pas pour autant en cerfs livrés aux siens..., si l'on met en doute l'existence même d'une "passe", si l'on rappelle qu'il peut exister de l'analyste sans analyse personnelle.

Mais, au fil des exposés, souvent de haute tenue, se dessinait un fil rouge qui témoignait de l'étroite Imbrication de l'analyse avec la passe - ifi rouge, mais aussi redoutable ligne de partage entre ceux qui parlaient à partir d'une expérience concrète, effective des passes postérieures à la dissolution, ceux qui en étaient restés aux propos des années 70-80, voire à la Proposition de 67, et ceux qui avaient Inventé d'autres dispositifs, dont certains qualifiés un peu vite de "passes" nous n'avons, je pense, rien à gagner à une trop grande dilution de la notion de passe, même si c'est dans les meilleures intentions. Et le fil rouge indiquait précisément les quelques points irréductibles, nécessaires pour qu'on puisse encore parler de passe. Par exemple, si l'on choisit ses propres passeurs, au lieu d'avoir affaire à ceux désignés par leur analyste, que vous attribue le sort - ou , s'il n'y a pas "nomination", selon diverses modalités, certes- peut-on encore parler de passe? Est-elle plutôt un dispositif "clinique", symptôme d'une certaine pratique de l'analyse, voire la poubelle de l'analyse, dans la mesure où elle a régulièrement des effets de "précipitation", de construction, qui n'ont pu se produire pendant celle-ci? Met-elle en question certains dogmes de la pratique? Est-elle qualifiante, en cherchant à remplacer la hiérarchie habituelle par un gradus? Permet-elle d'envisager un au-delà du "roc" de la castration ? Conduit-elle nécessairement à une "école"? ..Et bien d'autres questions encore...

9

On pouvait comprendre que d'autres dispositifs aient été proposés pour tenter d'y répondre. Faut-il pour autant les appeler "passes" ? J'en doute. U m'a semblé que plusieurs de ces dispositifs, ou bien renvoyaient à d'autres préoccupations, ou bien occultaient les difficultés telles que la désignation des passeurs, ou encore la nomination, et se situent entre une banale cooptation et l'instauration d'une nouvelle hiérarchie.

L'après-midi consacrée aux propositions et aux positions des différentes associations quant à la passe, malgré sa longueur, nous mit au pied du mur: que peut-il en être d'une passe

"interassociative", alors même que, d'une certaine façon, elle existe déjà dans les faits, alors que certaines associations sont opposées au principe même de la passe... Faut-il convaincre celles-ci de son bien-fondé par nos avancées théorico-cliniques ? Est-il possible, voire souhaitable, d'unifier nos positions ? Ne courrait-on pas alors le risque d'unifier "la" passe dans un au-delà des associations ? C'est, à mon sens, là que pourrait poindre la chiennerie, ce qui doit rendre très vigilant. Par exemple, si l'existence d'une institution (même éphémère ?) reste nécessaire à la passe, quels sont les liens organiques entre l'une et l'autre ? L'une spécifie t-elle l'autre ? Faut-il entendre par "interassociatif" une procédure unique, élaborée par les diverses associations en fonction d'options théoriques fondées sur leur expérience propre, - ou faut-il accentuer ce qui existe déjà : la libre circulation des passants dans les associations, celle aussi des passeurs et des membres des jurys. Certes, ceci pourrait impliquer certaines options communes, mais avec les risques majeurs liés à une ébauche d'unification. Peut-être une meilleure explicitation des choix de chaque association y suffirait-elle, libre à chaque passant de choisir dans la diversité. Peut-on en effet prendre le risque d'instaurer "une" passe dans le contexte actuel ? Ce serait, je le répète, risquer d'ouvrir les portes à la chiennerie. Par contre, il conviendrait de continuer le travail commencé dans ces Journées : elles ont montré que la question de la passe restait vive et féconde, à la condition de ne l'enfermer ni dans des enjeux politiques, ni dans des dogmes. A suivre...

Philippe GARNIER

10

C.C.A.F.

6, rue de Lille

75007 Paris

Paris, ce 6 mai 1993

Secrétariat Permanent

de l'Inter-Associatif de Psychanalyse

Cher Collègue,

Cette lettre aura dorénavant pour objet de vous communiquer les décisions qui auront été prises lors des réunions de notre Coordination Permanente.

Elle représente en elle-même un effet de la décision qui a été votée le 3 mai à l'unanimité (moins une abstention: celle du Cercle Freudien) et qui concerne justement le "Secrétariat Permanent".

Ce terme, pourtant présent à l'article 3 des Statuts de H.-A., n'avait jusqu'à présent qu'un contenu formel et était couramment remplacé par celui de "Secrétariat tournant". On peut penser que cette fois ç'aura été la permanence qui aura été privilégiée, puisque la durée de ce passage de relais a été notablement étendue. Au lieu de tourner d'une association à l'autre tous les mois, le secrétariat restera entre les mains d'une association pendant quatre mois.

Il se trouve que c'était les C.C.A.F. qui devaient être chargés de cette fonction en mai; ils en auront donc la responsabilité jusqu'en septembre, date à laquelle ils passeront la main à la prochaine association, en suivant l'ordre alphabétique.

Les fonctions de ce Secrétariat sont en outre précisées:

1) Il aura à communiquer le compte-rendu des décisions prises à la Coordination Permanente.

2) 11 aura aussi bien à élaborer l'ordre du jour de la prochaine réunion et à le communiquer au plus tard trois jours avant celle-ci aux Bureaux des associations qui auront donc à lui faire savoir leur souhait avant cette date.

3) 11 aura, enfin, comme son nom l'indique, à assurer la permanence de notre instance de décision dans l'intervalle entre ces réunions.

Je pourrais m'arrêter là et me dispenser de faire un compte-rendu de nos nondécisions... Chacun sait qu'il est rare que nos discussions aboutissent au point de pouvoir être sanctionnées par un vote. Il m'est apparu utile de faire remarquer qu'il se pourrait que l'instauration d'un secrétariat qui joue vraiment son rôle permette de rendre au moins possible que certaines motions soient plus clairement explicitées, en étant au préalable rédigées, avec la mention du fait qu'une association souhaite que l'on passe au vote à son propos, non sans qu'elle s'expose ainsi soit à être mise en minorité soit à ce que des amendements, eux-mêmes rédigés, lui soient proposés.

En tout état de cause, le conflit de compétence entre le Comité de Liaison Européen et la Coordination Permanente, apparu à l'occasion du principe de l'invitation au Colloque d'orateurs ex cathedra, n'aurait peut-être pas éclaté si un Secrétariat occupant sa fonction avait pu expliciter les enjeux d'une telle décision.

Aucune motion n'a donc pu être soumise au vote à ce propos ; mais il est doré et déjà mis à l'ordre du jour que le document organigramme que je joins à ce courrier tel qu'il était rédigé par O. Grignon et moi-même à propos des fonctions de nos diverses instances sera remis à l'étude à la prochaine Coordination Permanente, qui tombe le 7 juin.

Cordiales salutations.

Jacques NASSIF

POUR LA RÉUNION DE DÉCEMBRE
DE LA COORDINATION PERMANENTE

Chère amie, cher ami,

La dernière réunion du Comité de Liaison Européen, le 24 novembre, a montré qu'était ressentie une perplexité générale devant la multiplicité des Instances qu'il a fallu constituer au fur et à mesure de notre fonctionnement.

Une clarification s'imposait donc. Et c'est ainsi qu'une part de cette réunion a été consacrée à l'élaboration de définitions aussi claires que possible.

Cela a donné l'organigramme que nous prenons soin ici de vous communiquer et qu'il serait éventuellement utile de diffuser, puisqu'il nous a paru utile de le formuler ou de le réactualiser.

Il conviendrait cependant qu'il soit auparavant entériné par la coordination permanente. Aussi vous demandons-nous d'en prendre connaissance et de nous communiquer votre avis.

La coordination permanente

Il s'agit de l'instance représentative et décisionnelle de l'Inter-Associatif.

Elle gère ce regroupement en sa spécificité, veillant à éviter qu'il ne devienne soit une autre association soit une super-association.

Elle travaille donc tout particulièrement à en définir les orientations générales et s'emploie à élaborer les conditions d'une politique inter-associative de la psychanalyse.

Elle a à connaître des décisions prises par les instances qu'elle instaure et qu'elle mandate pour une tâche déterminée, aux fins de les entériner ou de les censurer.

Le Comité de Liaison Européen

Il est le type même de l'instance mandatée par la Coordination permanente. La tâche qui lui a été confiée est celle de faire aboutir le projet au Congrès européen; mais ce Comité poursuivra son action par-delà ce congrès.

12

Tant pour ce qui est des options qui concernent le congrès que pour la suite qui lui sera donnée sur le plan européen, c'est une instance de décision politique et de maturation des choix théoriques.

Elle a é entériner les décisions du Secrétariat du congrès.

Elle rend compte de son activité et de ses décisions à la Coordination permanente.

Le Comité d'Organisation

C'est l'instance d'organisation scientifique du congrès;

Il détermine le choix des thèmes qui seront abordés.

Il élabore l'organisation du travail, qu'il s'agisse des travaux du congrès lui-même ou du temps préparatoire qui devra réunir de la façon la plus large, et sur un mode inter-associatif, les membres des associations concernées.

Le Secrétariat du congrès

Il est constitué aux fins de mener à bien le Congrès inter-associatif d'Octobre 93.

Il comporte un Secrétaire et deux suppléants, deux trésoriers et différents autres postes définis à sa discrétion en fonction des tâches spécifiques qu'il rencontrera dans l'organisation matérielle du Congrès.

Il est constitué par la nomination d'un membre de chacun des associations de l'Inter-associatif.

Texte rédigé par O. GRIGNON et J. NASSIF